

# MAIRIE DE FRANCS

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

### ORDINAIRE

Du 07 janvier 2019

## CONVOCATION du 02 janvier 2019

L'an deux mil dix neuf, le 07 janvier à 20H00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Madame MADRID Claudine, Maire.

Présents : Mesdames MADRID Claudine, PEYRAT Lucienne, SUEUR Pierrette, DAUGIERAS Claire.

Messieurs REVERDEL Dominique, PEYRAT Daniel, PREVOST Philippe.

Absente excusée : Madame GISSOUT Florence a donné procuration à Madame MADRID Claudine.

Absents: Madame RICHARD Carine, Monsieur BRAUD Alexis.

#### **Délibération agent recenseur :**

Comme annoncé précédemment, le recensement de la population a lieu du 17 janvier au 16 février 2019. Il est nécessaire de recruter un agent recenseur pour cela et il faut autoriser Madame le Maire à le faire. L'état verse une subvention de 379 € pour aider à prendre en charge les frais occasionnés. Le Conseil Municipal autorise, à 7 voix pour, Madame le Maire à procéder à ce recrutement. Une délibération sera prise.

#### **Délibération marché d'électricité :**

Notre contrat concernant l'achat mutualisé d'électricité par le SDDEG arrivera à échéance le 31 décembre 2019. Il convient, d'ores et déjà, de décider de sa reconduction pour les années 2020 à 2022.

Le Conseil Municipal décide, à 7 voix pour, de renouveler ce contrat. Une délibération sera prise.

#### **Infos diverses :**

☐ Madame le Maire rappelle que les vœux de la Commune ont lieu le 26 janvier 2019 à 19 heures au foyer selon la même formule que l'année dernière.

☐ Suite au rendez-vous avec Monsieur VIENNE, d'AVIConseil, concernant le problème de voirie, Madame DAUGIERAS Corinne fait un compte rendu de l'entretien et de la marche à suivre pour remédier au problème.

☐ Enfouissement réseau : nous risquons de nous retrouver avec une facture d'investissement à payer alors que notre budget 2019 n'aura pas été voté. Le Conseil Municipal pourra prendre une délibération qui autorise à payer à hauteur de 25 % des crédits ouverts au budget de l'année précédente (hors remboursement d'emprunt) mais cela risque de ne pas être suffisant. Il a donc été demandé conseil à la trésorerie mais nous sommes encore en attente de la réponse. Nous souhaiterions faire une décision modificative sur 2018 afin de rebasculer les sommes restantes des comptes 231 et 20412 (investissement) et 10 000 € du compte 022 dépenses imprévues de fonctionnement.

Le Conseil Municipal est d'accord à 7 voix pour, et la décision modificative sera prise si la trésorerie l'accepte.

☐ Monsieur REVERDEL explique que, concernant l'enfouissement des réseaux, Monsieur GINESTAL a bien fait prolonger deux travées mais qu'il n'a pas pu prolonger les lignes jusque chez Monsieur CONCHOU faute de budget.

Cependant, entre le mois de mars et le mois de mai, un transformateur doit être changé et le

complément de travaux serait fait à ce moment là.

Toutefois il faut contacter les télécommunications ( Orange) afin de voir ce qu'ils proposent pour faire de même ( avant que la DDTM ne goudronne la départementale sinon les travaux seront bloqués pendant 5 ans).

**Questions diverses :**

- Monsieur REVERDEL demande si le mail d'ADSA Vigouroux pour l'assainissement a bien été transféré à Monsieur LHEMANN du SPANC ? Madame DAUGIERAS répond que oui.
- Monsieur PREVOST demande si un cahier de doléances a été mis en place ? La réponse est non.
- Monsieur PREVOST demande si quelqu'un d'autre a reçu une enquête de l'INSEE concernant le PLIE ? Oui plusieurs autres conseillers l'ont reçu.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents du Conseil Municipal.

LE MAIRE  
MADRID CLAUDINE